

Concurrence : l'Europe se veut moins « naïve »

Bruxelles projette de mieux s'armer contre les entreprises étrangères dopées aux subventions publiques

BRUXELLES - bureau européen

Aujourd'hui, la Commission européenne, que sa présidente Ursula von der Leyen veut « géopolitique », ne veut plus être taxée de « naïve » face à la Chine qui a avancé ses pions partout dans le monde et face aux géants américains du numérique qui se sont imposés à la planète entière. Dans les mots, c'est indéniable, l'exécutif communautaire a fait sa révolution. Il parle désormais d'« autonomie stratégique », de « souveraineté », d'une Europe « puissance » qui ne serait plus ouverte à tous les vents.

Reste à donner du corps à ces déclarations. C'est dans ce contexte qu'il faut lire la présentation que devaient faire, mercredi 17 juin, Margrethe Vestager, la commissaire à la concurrence, et Thierry Breton, son homologue au marché intérieur, de leurs projets pour mieux armer l'Europe contre les entreprises étrangères dopées aux subventions publiques.

Le constat est simple : l'Union ne peut à ce jour rien contre les entreprises qui, parce qu'elles bénéficient de larges aides publiques d'un pays tiers, créent des distorsions de concurrence sur le marché unique. Et profitent éventuellement de cet avantage compétitif déloyal – les sociétés européennes sont interdites d'aides d'Etat – pour gagner des parts de marché avec une politique de bas prix, investir massivement sans contrainte de rentabilité, racheter des concurrents ou remporter des appels d'offres pour des marchés publics.

Pas de réciprocité

« Il y a 2 000 milliards d'euros par an d'appel d'offres pour des marchés publics en Europe, c'est 15 % du PIB. Et nous n'avons aucun instrument pour être sûrs que les entreprises qui concourent le font à armes égales », explique Thierry Breton. En ces temps de crise due au coronavirus, où l'on va déverser beaucoup d'argent public pour soutenir les investissements et les entreprises, ce n'est plus possible. Il faut arrêter d'être naïfs ! D'autant qu'en termes d'accès aux marchés publics, la réciprocité n'existe pas. « En 2007, le président Sarkozy voulait qu'on s'attaque à l'absence de réciprocité dans les marchés publics. Treize ans après, on en discute encore », rappelle l'avocat Olivier Prost, associé au bureau de Bruxelles du cabinet Gide.

Même si elle s'en défend, la Commission vise d'abord les groupes chinois, à qui la crise de

2008 a permis de s'implanter à bas prix en Europe, notamment dans les pays du sud. Le rachat du port du Pirée par le géant paratratique Cosco, dès 2008, en est une illustration. « Les "routes de la soie", c'est l'équivalent de la route des Indes britannique puissance 15 », juge l'ancien ministre des affaires étrangères Hubert Védrine, invité d'une conférence organisée il y a peu par le cabinet d'avocats Gide. « Avec la crise du coronavirus, les entreprises vont être dévalorisées de façon conjoncturelle, il faut pouvoir les protéger », martèle Thierry Breton. Et il n'y a pas que les Chinois dont il faut se méfier : afin d'éviter que le laboratoire allemand CureVac, bien placé dans la course vers un vaccin contre le Covid-19, ne soit racheté par un américain, l'Etat allemand a décidé le 15 juin d'en devenir actionnaire.

La Commission prépare donc une directive, pour 2021, qui permettra à l'exécutif européen et aux Etats membres de soumettre les entreprises étrangères à des règles comparables à celles auxquelles sont soumises leurs

homologues européennes en termes d'aides d'Etat. Et donc d'intervenir pour corriger ces éventuelles distorsions de concurrence. Selon les cas, les entreprises épinglées pourraient se voir mises à l'amende, obligées de se séparer d'une partie de leur activité sur le continent, ou encore interdites d'acquisition, voire exclues des appels d'offres pour des marchés publics.

Aller plus loin

La Commission propose plusieurs critères – chiffre d'affaires, taille du marché, – mais elle va discuter avec le Conseil (qui représente les 27 Etats membres) et le Parlement européen afin de parvenir à un consensus. Elle prévoit également d'interdire d'aide européenne ces entreprises étrangères qui seraient sous perfusion de subventions publiques. Pas question que le plan de relance à 750 milliards d'euros ne leur profite indûment...

Dans la même logique – imposer aux entreprises issues de pays tiers les mêmes règles que celles que subissent les entreprises eu-



La commissaire à la concurrence, Margrethe Vestager, à Bruxelles, le 29 mai.

OLIVIER MATTHYS/AFP

« Les "routes de la soie", c'est l'équivalent de la route des Indes britannique puissance 15 »

HUBERT VÉDRINE
ancien ministre français
des affaires étrangères

ropéennes – la Commission réfléchit à un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, destiné à corriger les différences d'avancées dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Bruxelles dispose déjà d'instruments, contre le dumping et les subventions, qui lui permettent de taxer des biens qu'elle jugerait bradés, mais elle n'a aucun moyen d'aller plus loin. Et même si la Commission a ces derniers temps montré qu'elle souhaitait les utiliser au mieux – le 12 juin, elle a décidé de taxer les importations de tissus en fibre de verre

produits en Egypte grâce à d'importantes subventions chinoises, une première –, il lui faut compléter son arsenal législatif.

Afin de lutter contre certaines acquisitions, l'Europe s'est par ailleurs dotée d'un règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers, qui entrera en vigueur en octobre. Avec comme objectif que chaque Etat ait les moyens de refuser tel ou tel rachat d'entreprise qu'il jugerait stratégique pour lui ou pour ses partenaires.

Il est un autre sujet sur lequel l'Europe compte évoluer : sa politique commerciale. « La Chine continue d'accroître son influence dans le monde, y compris en Europe. C'est un partenaire important, mais c'est aussi un rival systématique », a expliqué Phil Hogan, le 16 juin. Pour le commissaire au commerce, il faut désormais avoir à cœur de « protéger nos entreprises et nos consommateurs » et d'« assurer notre indépendance stratégique », dans un monde où les Etats-Unis et la Chine sont en guerre commerciale, où la numérisation de l'économie et le ré-

chauffement climatique obligent à réfléchir autrement. Avant de poursuivre : « La politique commerciale européenne doit être plus au service des intérêts européens qu'elle ne l'a été. »

Troisième pilier d'une Europe qui serait moins naïve, la Commission veut renforcer son arsenal de lutte contre les géants du numérique, d'ici à la fin de l'année. Margrethe Vestager l'a répété, elle veut se doter d'un « nouvel outil de concurrence », qui lui permettrait d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Mardi, elle a annoncé l'ouverture de plusieurs enquêtes contre Apple, accusé de pratiques anticoncurrentielles.

Longtemps, le nord de l'Europe, notamment l'Allemagne, qui tenait à ne fâcher ni la Chine ni les Etats-Unis où elle exporte beaucoup, a été hostile aux évolutions auxquelles réfléchit actuellement la Commission. La pandémie a fait tomber ses réticences. Même les très libéraux Pays-Bas réclament aujourd'hui des outils pour défendre l'industrie européenne. ■

VIRGINIE MALINGRE

Les industriels français en faveur d'une taxe carbone aux frontières

La réponse au défi climatique, le remboursement de la dette et la réindustrialisation du Vieux Continent passeraient par cet outil fiscal

Les industriels français en sont convaincus : instaurer une taxe carbone aux frontières serait un moyen de faire face au défi climatique, rembourser les prêts massifs que va contracter la Commission européenne pour relancer l'économie et, dans le même temps, permettre de réindustrialiser le Vieux Continent. Bruxelles envisage la mise en œuvre d'un mécanisme de ce type à l'horizon 2021.

« Le principe est relativement simple, mais l'enfer est dans les détails : il s'agit de taxer les marchandises en fonction de leur empreinte carbone », explique l'avocat spécialisé Matthieu Toret. Il faut donc identifier les secteurs ciblés, les pays visés et le fonctionnement du mécanisme. C'est là que le bât blesse. Dans le jargon de la Commission, on préfère parler d'« a-

justement des quotas d'émission carbone aux frontières », pour éviter de hérisser immédiatement les partenaires commerciaux de l'Union européenne (UE).

Les questions sur la table sont nombreuses – et loin d'être résolues : Comment mesurer le carbone émis dans la fabrication et le transport des produits importés ? Quel prix fixer au carbone et avec quel calendrier ? Comment le faire en respectant les accords de libre-échange et le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ? Premier point, pour plusieurs industriels, il faut déterminer une progression précise de ce prix du carbone. « La visibilité de la trajectoire est de toute première importance », prévient Pierre-André de Chalendar, PDG du géant des matériaux Saint-Gobain, et coprésident avec Louis Gallois de

La Fabrique de l'industrie. Ce groupe d'études patronal a recensé la littérature économique sur le sujet dans un récent ouvrage (*Quand le carbone coûtera cher*, Matthieu Glachant, Caroline Mini, Presse des Mines).

Une « expérimentation »

« Une augmentation du prix du carbone à des niveaux ne dépassant pas 100 euros par tonne n'aurait pas d'effet moyen très sensible sur la compétitivité industrielle », concluent les auteurs, mais elle pénaliserait les emplois peu qualifiés au profit d'emplois plus qualifiés. Les incertitudes sont trop grandes pour prédire de manière fiable l'ampleur des effets d'un prix plus élevé, admettent-ils. Or, il faudrait une taxe très supérieure à 100 euros pour atteindre l'objectif de neutralité carbone

en 2050 fixé par l'UE. La Fabrique de l'industrie juge que la taxe aux frontières « fait sens économiquement », car « elle permettrait de réduire de moitié les fuites de carbone induites par l'asymétrie des politiques climatiques ».

En clair, les délocalisations dans des pays moins regardants. Des multinationales ont d'ores et déjà inscrit un prix du carbone dans le coût de leurs futurs investissements. Comme Total, qui prévoit 100 euros la tonne de CO₂ en 2030. Mais, plutôt que de courir après un projet global politiquement et techniquement difficile à réaliser, certains proposent une « expérimentation sur quelques secteurs », comme le PDG de Total, qui cite les cimenteries. Patrick Pouyanné souligne qu'il en va de « la cohérence du projet européen ». « Si on fait un Green Deal et qu'on perd les

jobs industriels, ça ne marchera pas. Je constate que les dirigeants politiques sont convaincus par le sujet, mais la machine européenne, qui en a moins envie, va mettre des bâtons dans les roues pour que cela ne se passe pas. »

Pour retrouver de la souveraineté industrielle, « il faut protéger nos industries en promouvant une concurrence équitable », défend Philippe Darmayan, président de l'Union des métiers de la métallurgie (UIMM) et d'ArcelorMittal France, qui dissocie néanmoins la question du dumping chinois dans des secteurs comme l'acier de la taxe carbone aux frontières. L'UIMM et France Industrie y travaillent avec le gouvernement. « Non sans difficulté, puisque ce mécanisme est en contradiction avec l'accord de libre-échange », constate M. Darmayan.

La question est bien loin d'être consensuelle sur le plan européen, comme le souligne l'économiste Christian Gollier. « Les pays charbonniers, comme la Pologne ou les régions de l'est de l'Allemagne, ont beaucoup à perdre », ajoute le directeur général de la Toulouse School of Economics (TSE), qui plaide pour que le « fonds de transition juste » mis en place par la Commission serve à accompagner la transition de ces régions. Pour donner du crédit à un tel dispositif, Bruxelles devrait d'abord renforcer le mécanisme du prix du carbone au sein de l'espace européen. « On ne peut pas avoir un prix faible en interne et demander un prix fort à l'extérieur », prévient-il. Il faut d'abord balayer devant sa porte. ■

JEAN-MICHEL BEZAT
ET NABIL WAKIM